

---

Renvoi au comité de division de la pétition de la société populaire de la Neuville (Loiret) qui présente des dons, réclame contre la réunion de sa commune à celle d'Aulnay et demande à utiliser le presbytère pour ses séances, lors de la séance du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de division de la pétition de la société populaire de la Neuville (Loiret) qui présente des dons, réclame contre la réunion de sa commune à celle d'Aulnay et demande à utiliser le presbytère pour ses séances, lors de la séance du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 608;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36785\\_t2\\_0608\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36785_t2_0608_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Après quelques débats (1) la proposition [de CHARLIER] est renvoyée au comité de législation (2).

## 44

Le citoyen Bouillet, artiste, offre à la Convention le buste de Michel Lepelletier, sous le costume antique (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Paris, 5 pluv. II] (5)

« Citoyens législateurs, pour satisfaire au désir d'un grand nombre de mes concitoyens que le buste de *Michel Le Pelletier*, premier martyr de la République, soit dans le costume d'antique sénateur qui caractérise le vrai républicain, je me suis empressé de remplir ce vœu. J'offre le premier de mes bustes à la Convention nationale si elle veut bien m'honorer de l'accepter. »

BOUILLET, rue du Temple, n° 98.

Un membre [ROMME] propose et la Convention rend le décret suivant :

« Le comité d'instruction publique est chargé d'examiner si le buste de *Lepelletier*, présenté par Bouillet, n'est pas préférable à ceux qui ont déjà été présentés à la Convention, pour être coulé en bronze, ainsi que les bustes des autres martyrs de la liberté. Le comité est chargé de faire incessamment son rapport sur les moyens d'exécuter en bronze les monumens de la révolution » (6).

## 45

La société populaire de la Neuville (7) félicite la Convention sur le succès de ses travaux, l'invite à rester à son poste, annonce qu'elle a déposé sur l'autel de la patrie, 39 chemises, 6 paires de souliers et une paire de bas, et envoyé au chef-lieu du district les dépouilles du fanatisme. Elle réclame contre la réunion de sa commune à celle d'Aulnay, faite par un délégué du représentant du peuple Laplanche dans le département du Loiret. Elle demande que l'église de la Neuville soit convertie en temple de la Raison, et que le presbytère soit employé à la tenue des séances de la municipalité (8).

Mention honorable, insertion au bulletin (9), renvoi au comité de division.

## 46

La commune de Paris fait passer l'état des prisonniers : le total des détenus dans les mai-

(1) *J. Sablier*, n° 1097.

(2) P.V., XXX, 110.

(3) P.V., XXX, 110. Mention dans *Mon.*, XIX, 302.

(4) B<sup>in</sup>, 5 pluv. (suppl<sup>t</sup>).

(5) C 290, pl. 915, p. 13.

(6) P.V., XXX, 110. Décret n° 7711. Minute de la main de Romme (C 290, pl. 901, p. 18). Copie dans F<sup>17A</sup> 1009<sup>A</sup>, pl. 2, p. 1774.

(7) Distr. de Pithiviers (Loiret).

(8) P.V., XXX, 110. Voir ci-après, Pièce annexe IV.

(9) B<sup>in</sup>, 5 pluv. (suppl<sup>t</sup>).

sons de justice, d'arrêt et de détention, au 4 pluviôse, s'élève à 5,215 (1).

Insertion au bulletin (2).

[Commune de Paris, 5 pluv. II. Etat au 4 pluv.] (3)

Noms des prisons	Nb. de détenus
Conciergerie .....	489
Grande - Force .....	597
Petite - Force .....	295
Sainte - Pélagie .....	239
Madelonnettes .....	188
Abbaye .....	141
Bicêtre .....	786
A la Salpêtrière .....	341
Chambres d'arrêt, à la Mairie .....	102
Maison des fermes .....	31
Luxembourg .....	457
Maison de suspicion, rue de la Bourbe	431
Irlandois, rue du Cheval-Vert .....	28
Les Picpus, fbg St-Antoine .....	145
Réfectoire de l'Abbaye .....	66
Les Angloises, rue St-Victor .....	120
Les Angloises, rue de Loursine .....	87
Les Carmes, rue de Vaugirard .....	200
Les Angloises, fbg St-Antoine .....	38
Ecossais, rue des Fossés St-Victor .....	79
Saint-Lazare, fbg St-Lazare .....	130
Maison Mahay, rue du Chemin-Vert .....	70
Belhomme, rue Charonne, n° 70 .....	109
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	46
Total général .....	5 215

## 47

La société populaire et fraternelle de la section des Amis de la patrie demande de l'avancement pour le citoyen Dauvin, canonnier (4).

La Convention nationale, sur la proposition d'un membre, décrète que cette pétition est renvoyée au ministre de la guerre, pour pourvoir à l'avancement du citoyen Dauvin (5).

La même section présente une citoyenne qui a perdu son mari à la Vendée, qui a servi elle-même en qualité de vivandière, et qui a rendu un grand service à la République, en sauvant le trésor d'un bataillon; elle demande un secours provisoire.

Renvoyé aux comités des secours et d'instruction publique (6).

(1) P.V., XXX, 110.

(2) B<sup>in</sup>, 5 pluv. (suppl<sup>t</sup>).

(3) C 291, pl. 930, p. 25. Signé Heussée, Massé, Godard, Cordas.

(4) P.V., XXX, 111. Mention dans *J. Sablier*, n° 1098; *Mon.*, XIX, 302; *Audit. nat.*, n° 489. Sablier orthographe Blanvin le nom du canonnier qui aurait « par son courage et son adresse, délivré un détachement de Chamboran qu'allait envelopper un corps nombreux de cavalerie ennemie ». Variante du *Mon.*: « Une députation de la Section des Amis de la Patrie présente à la Convention deux volontaires qui se sont distingués dans la guerre de la liberté contre la tyrannie; elle fait le récit des traits d'héroïsme et de générosité qui honorent ces braves républicains, et demande pour eux de l'avancement. »

(5) P.V., XXX, 111. Décret n° 7714. Minute de la main de Monmayou (C 290, pl. 901, p. 19). Orthogr. Danvin.

(6) *J. Sablier*, n° 1098.